

la conférence de Bandoeng de 1955 pour encourager les africains dans leur lutte contre le système colonial. Pour ne être pris de cours par les événements le Ministre de la France d'Outre-Mer (FOM) Gaston Defferre décide d'agir. Il élabore avec le Ministre délégué Houphouët Boigny, la loi cadre qui sera votée le 23 juin 1956. Etape décisive dans la voie de l'indépendance, la loi cadre instaure le suffrage universel et donne à chaque territoire une assemblée territoriale qui vote les lois exécutoires sur des questions strictement locales ; un conseil de gouvernement émanent de l'assemblée territoriale chargé de conduire les affaires du pays. On assiste à une évolution de fait vers le « self government » anglais c'est-à-dire l'autonomie. Pour les leaders africains c'est un pas décisif vers l'indépendance. Cependant tous n'étaient pas enthousiastes car si certains comme Houphouët Boigny sont favorables au renforcement de l'autonomie de chaque pays car la Côte D'Ivoire refuse d'être la « vache de lait de Dakar », d'autres comme Léopold Sédar Senghor, opposé à la balkanisation estimaient à juste raison, le renforcement des fédérations comme l'AOF et l'AEF pour en faire deux Etats. C'est ainsi qu'au Sénégal c'est le BPS (né de la fusion du BDS de Senghor avec l'UDS de Thierno Ba et le MAC d'Assane Seck), vainqueur des élections de Mars 1957 contre le PSAS de Lamine Guèye, qui constitue l'ossature du premier conseil. Celui-ci a pour président le gouverneur de l'AOF et pour vice-président Mamadou Dia. Pour lutter contre la Balkanisation de l'AOF, conséquence de l'application de la loi-cadre, Senghor fonde la Convention Africaine (C.A) et Lamine Guèye, le Mouvement Socialiste (MSA) au moment où à Thiès se crée le premier parti Communiste Sénégalais du pharmacien Mahjmout Diop.

2. Le référendum de 1958 et la Communauté

- Le processus de décolonisation allait connaître une accélération grâce à l'action militante de l'UPS (né de la fusion du BPS et du PSAS), des syndicalistes de l'UGTAN sous la direction de Sékou Touré, des étudiants mais aussi à la nouvelle politique coloniale de Charles De Gaulle revenir au pouvoir à la suite des événements d'Alger du 13 Mai 1958 et décidé de « dégager la France des astreintes...que lui imposait son empire ».
- Il se préoccupe immédiatement de faire rédiger une nouvelle constitution exempte si possible des erreurs de la précédente. Il conçoit les rapports entre la France et ses territoires comme une association simple pouvant déboucher sur l'indépendance. Le comité interministériel composé de Michel Debré, Guy Molet et Houphouët Boigny chargé de rédiger l'avant projet veut imposer un fédéralisme limité. Mais le comité constitutionnel consultatif composé de Léopold Senghor, Lamine Guèye et du Malgache Tsiranana rejette cet avant projet et adopte le terme de communauté. Au dernier moment, De Gaulle lance le dilemme : acceptation d'une Communauté sous le mode fédéral en votant OUI au référendum ou sécession en votant NON. Il entreprend un long pèlerinage africain pour convaincre les